

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Greffe de rein : les patients privés d'accès à un antirejet innovant !

Paris, le 3 décembre 2013 - Renaloo et la FNAIR dénoncent dans une [lettre ouverte à la Ministre des Affaires sociales et de la Santé](#) le refus de prise en charge du belatacept, un nouveau médicament antirejet qui permettrait d'allonger de deux ans en moyenne la durée de vie des reins transplantés, le tout en évitant la plupart des effets secondaires des traitements actuels.

Cette molécule, **d'ores et déjà prise en charge par plupart de nos voisins européens** (Allemagne, Suède, Norvège, Suisse, Autriche, Irlande, Finlande, Danemark) ainsi qu'aux Etats-Unis, représente un réel espoir pour les personnes greffées du rein : celui **d'une greffe qui marche mieux, plus longtemps (deux ans de plus en moyenne !)** avec **beaucoup moins d'effets secondaires** que les médicaments actuels (toxicité rénale, hypertension, diabète, complications cardiovasculaire, etc.).

C'est donc la promesse d'une **amélioration sensible de leur santé, mais aussi de leur qualité de vie et très probablement de leur espérance de vie** qui leur est refusée par les autorités françaises, qui se sont opposées à la prise en charge de ce médicament, dont le prix serait supérieur d'environ 3 000 € par an aux antirejets existants.

Un surcoût immédiat pourtant **largement rentabilisé à moyen terme par les années de dialyse épargnées** : lorsqu'une greffe de rein cesse de fonctionner, la personne est contrainte de reprendre de lourdes séances de dialyse, dans l'attente d'une éventuelle nouvelle greffe. La médiane de survie d'un rein greffé est actuellement de 13 ans, elle passerait à 15 ans avec le belatacept. Le recours à ce traitement permettrait donc sur cette durée une économie de plus de 70 000 € par patient<sup>1</sup>.

Le belatacept étant administré sous la forme d'une seule perfusion d'environ 30 minutes, une fois par mois, en hôpital de jour, **sa prise en charge nécessiterait son inscription sur « la liste en sus », qui s'est à ce jour heurtée à un refus des autorités de santé françaises.**

**Renaloo et la FNAIR demandent donc instamment à Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, de revenir sur cette décision, qui prive les patients d'une réelle innovation et est à l'origine d'importantes pertes de chances.**

[Voir la lettre ouverte](#)

#### Contacts presse :

Yvanie Caillé – [contact@renaloo.com](mailto:contact@renaloo.com) / 06 10 25 14 63 / [www.renaloo.com](http://www.renaloo.com)  
Romain Bonfillon – [romain.bonfillon@fnair.asso.fr](mailto:romain.bonfillon@fnair.asso.fr) / 06 24 09 23 07 / [www.fnair.asso.fr](http://www.fnair.asso.fr)

---

*Compte tenu des coûts actuels d'une année de traitement par dialyse (environ 80 000 €) et par greffe (80 000 € la 1<sup>e</sup> année, puis 20 000 € les suivantes), un calcul rapide permet d'estimer le coût individuel de la prise en charge sur 15 ans à 500 000 € sans le belatacept (dont deux années de dialyse) et à 428 000 € avec le belatacept, soit une économie de plus 70 000 € par patient, le tout pour une **qualité des soins améliorée.***